Bourse du travail de Paris

Documents sur l'office général des...

Paris

1903

97-84278-19

MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

331.8
Z
v.4

Bourse du travail de Paris.

Documents sur l'office générale des renseignements relatifs au marché du travail; Bourse du travail de Cologne-sur-Rhin (Allemagne) Paris, 1903.

48 p. 21½ cm ~~in 24 cm.~~

At head of title: Bourse du travail de Paris...

Volume of pamphlets

50531

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 12-9-97 INITIALS: PB

TRACKING # : 30058

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS
3, Rue du Château-d'Eau, 3
PARIS (X^e^)

DOCUMENTS

SUR

L'OFFICE GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS

Relatifs au Marché du Travail

BOURSE DU TRAVAIL DE COLOGNE-SUR-LE-RHIN

(ALLEMAGNE)



PARIS
L'ÉMANCIPATRICE (Imprimerie Communiste)
3, rue de Pondichéry, 3 (XVe)

1903

Aux Camarades Syndiqués

A la suite d'une visite faite à l'Office général de placement de la Ville de Cologne (Bourse du Travail) par notre camarade E. Briat, qui rapporta quelques documents sur cette organisation, la Commission administrative de la Bourse du Travail de Paris décida de publier ces renseignements pour permettre aux syndiqués français de connaître l'organisation du placement à l'Étranger et en déduire les conséquences qu'ils jugeront utiles.

Nous ne venons pas préconiser ce qui se fait en Allemagne, mais fournir des indications utiles pour que ceux qui cherchent à s'affranchir des placeurs puissent sortir de la théorie pour entrer dans la pratique.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

De la Bourse du Travail de Paris.

Juin 1903.



STATUTS & RÈGLEMENTS

de l'Office général de Renseignements relatifs au Travail

DE COLOGNE-SUR-LE-RHIN

Statuts

§ 1.

Il est formé entre les Associations et Corporations suivantes de la ville de Cologne :

1) L'Association professionnelle (Der Gewerbeverein) ;

2) L'Association indépendante des Manufacturiers (Der Verein selbstandiger Handwerker) ;

3) Le Comité des Corps de métier (Der Innungsausschusz) ;

4) L'Association de coopération (Der katholische Gesellenverein) ;

5) L'Association des travailleurs (Der evangelische Arbeiterverein) ;

6) Les Associations des travailleurs (Die katholischen Arbeitervereine) ;

7) L'Association des ouvriers des exploitations industrielles (Das Gewerkschafts Kartell) ;

une Association qui se propose d'intervenir entre les patrons d'une part et les ouvriers de l'autre, appartenant à la même industrie, pour assurer le recrutement des travailleurs.

§ 2.

A cet effet l'Association établit un Office de renseignements relatifs au travail pour les personnes des deux sexes qui cherchent du travail, dans toutes les professions et pour toutes positions.

§ 3.

Le placement est gratuit. L'Association s'adresse en première ligne aux personnes originaires de Cologne, ou ayant perdu leur

STATUTS & RÈGLEMENTS

de l'Office général de Renseignements relatifs au Travail

DE COLOGNE-SUR-LE-RHIN

Statuts

§ 1.

Il est formé entre les Associations et Corporations suivantes de la ville de Cologne :

1) L'Association professionnelle (Der Gewerbeverein);

2) L'Association indépendante des Manufacturiers (Der Verein selbständiger Handwerker);

3) Le Comité des Corps de métier (Der Innungsausschusz);

4) L'Association de coopération (Der katholische Gesellenverein);

5) L'Association des travailleurs (Der evangelische Arbeiterverein);

6) Les Associations des travailleurs (Die katholischen Arbeitervereine);

7) L'Association des ouvriers des exploitations industrielles (Das Gewerkschafts Kartell);

une Association qui se propose d'intervenir entre les patrons d'une part et les ouvriers de l'autre, appartenant à la même industrie, pour assurer le recrutement des travailleurs.

§ 2.

A cet effet l'Association établit un Office de renseignements relatifs au travail pour les personnes des deux sexes qui cherchent du travail, dans toutes les professions et pour toutes positions.

§ 3.

Le placement est gratuit. L'Association s'adresse en première ligne aux personnes originaires de Cologne, ou ayant perdu leur

place en cette ville et qui désirent y travailler. Lorsque l'intervention se produit au dehors, les débours nécessités peuvent être portés en compte.

§ 4.

L'Office de renseignements concernant le travail n'est obligé de fournir des renseignements qu'autant que par ailleurs des offres ou des demandes de travail lui ont été notifiées.

§ 5.

Un règlement spécial déterminera le fonctionnement de l'Office. Il constituera une partie fondamentale des présents Statuts.

§ 6.

La gestion des intérêts de l'Association appartient à l'Assemblée (Conseil d'administration).

§ 7.

Le Conseil d'administration de l'Association est composé pour parties égales de représentants des Associations patronales et des Associations ouvrières. Il comprend d'abord 9 représentants de chaque côté (18 en tout), savoir :

A) Patrons,
a) 3 représentants de la Gewerbeverein.
b) 3 représentants de la Verein selbständiger Handwerker.
c) 3 représentants de la Innungsausschusz.

B) Ouvriers,
d) 1 représentant de la Catholische Gesellenverein.
e) 1 représentant de la Evangelische Arbeiterverein.
f) 3 représentants de la Catholische Arbeiterverein.
g) 4 représentants de la Gewerkshaft Cartell.

Ces membres ont voix délibérative; ils seront choisis pour une durée de deux années respectivement par chacun des groupements représentés dans l'Association.

Il y aura lieu en outre de nommer un nombre égal de suppléants.

§ 8.

Pour toutes les délibérations du Conseil d'administration les résolutions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix celle du Président l'emporte.

Pour qu'une résolution puisse être valablement prise, il faut la présence d'au moins un délégué de plus que la moitié des représentants de tous les groupements adhérents. S'il s'agit d'une modification aux Statuts le quorum doit s'élever aux deux tiers des ayants droit de vote.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde réunion sera nécessaire. Les décisions pourront alors être prises à la majorité simple des membres présents.

Si la proposition en est faite les délégués recevront pour chaque séance tenue durant les heures habituellement consacrées au travail, une indemnité de 4 marks si elle dure plus d'une demi-journée et de 2 marks si elle dure moins d'une demi-journée.

§ 9.

Le Conseil choisit pour deux ans un Président et son suppléant (Vice-Président), un Trésorier, un Secrétaire.

Pour la présidence et la vice-présidence on devra choisir des personnes prises en dehors du Conseil. Tous deux assistent aux séances avec voix délibérative. Le choix du Président et du Vice-Président devra être soumis à l'agrément de M. le premier Bourgmestre.

Le Président et le Vice-Président restent en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis.

La convocation et la présidence de la première réunion appartiendront au délégué de l'autorité municipale compétente.

§ 10.

Le président pourvoit à toutes les affaires qui ne sont pas, en vertu des Statuts, de la compétence du Conseil d'administration et notamment à l'administration immédiate de l'Office général. Il est seul autorisé et obligé à veiller à la répartition de tout ce qui concerne l'institution, parmi les différents services. Il surveille également l'exécution des décisions du Conseil; il fixe l'heure et le lieu des séances et établit l'ordre du jour en se conformant strictement aux besoins du Conseil. Il est tenu de convoquer le Conseil dans les huit jours, sur la demande écrite d'un tiers des membres.

§ 11.

Ci-dessous sont désignées les questions attribuées à la compétence du Conseil d'administration :

1° La nomination et la révocation du gérant ainsi que de

toute personne à qui peut être confiée la gestion d'un service de l'Office.

Au Président appartient le droit d'intervention immédiate si un avertissement opportun la rend nécessaire; mais il a soin en pareil cas de provoquer sans retard à ce sujet une décision du Conseil d'administration. La nomination du gérant doit être soumise à l'agrément de M. le premier Bourgmestre;

2° L'emploi des fonds que peut acquérir l'Association;

3° L'examen et la ratification des comptes annuels de l'exploitation de l'Office général;

4° Il lui appartient de donner décharge au comptable après sa présentation des comptes annuels;

5° Il établira le règlement de l'Office général;

6° Il statue sur les plaintes ou les vœux relatifs au fonctionnement de l'Office, au cas où le Président les aurait rejetés comme non fondés et où les intéressés ne voudraient pas se contenter de sa décision;

7° Il ordonne les modifications aux présents Statuts ou aux règlements relatifs aux séances du Conseil et au fonctionnement de l'Office général;

8° Il fixe le jour à partir duquel la retraite d'un des groupements adhérents devient effective. Ce délai ne pourra jamais excéder un an à dater du jour de la démission;

9° Il statue sur l'admission de nouvelles Associations ou Corporations comme membres de l'Association générale.

Un procès-verbal des décisions du Conseil d'administration doit être dressé et signé par le Président et deux délégués de l'Association.

§ 12.

Les groupements adhérents sont autorisés à prendre en tout temps, par l'entremise de leurs délégués au Conseil d'administration, personnellement connaissance du mode de fonctionnement de l'Office général et examiner les livres. A cet effet, des cartes spéciales leur seront délivrées.

§ 13.

Les groupements adhérents s'engagent à recommander instamment à leurs membres d'utiliser et de soutenir énergiquement l'Office général.

§ 14.

L'admission, dans l'Association, d'autres Sociétés ou Corporations sera prononcée sur demande écrite adressée au Président qui doit provoquer une décision du Conseil d'administration dans un délai de 8 jours.

Les Sociétés étrangères à la ville peuvent aussi être admises.

Dans tous les cas les démisssions doivent être adressées par écrit au Président qui en délivrera un récépissé.

Les proportions numériques entre patrons et ouvriers doivent toujours être telles qu'il a été établi au § 7. Le Conseil décide les nouvelles répartitions nécessaires à cet effet, du nombre des représentants entre les groupements adhérents.

Les décisions de cette nature devront être soumises à l'approbation de l'Assemblée municipale.

§ 15.

En cas de grève ou de lock-out, l'Office général cesse son intervention au regard de l'entreprise ou de corps ouvrier intéressé.

Règlement

§ 1.

Le fonctionnement de l'Office général doit être organisé de façon à assurer la séparation des Ouvriers des deux sexes.

§ 2.

Le gérant pourvoit à toutes les affaires. Il pourra lui être adjoint des auxiliaires.

§ 3.

L'Office est ouvert : en semaine de 10 heures du matin à 1 heure après-midi et de 5 à 8 heures du soir; le dimanche de 11 à 12 heures. — Pendant ces heures un employé doit être présent en permanence dans le bureau, pour prendre les mesures voulues.

§ 4.

Les offres et les demandes de travail seront, dans l'ordre de leur arrivée, immatriculées séparément dans des registres spéciaux par profession. Par ce moyen la statistique concernant l'offre et la demande du travail pourra être l'objet d'une étude particulière.

§ 5.

A la demande de la municipalité il sera fait constamment, afin d'établir cette statistique des variations de l'offre et de la demande du travail dans les différentes industries et pour les différentes années, toutes les communications nécessaires. En tout temps il devra être fourni des renseignements sur toutes les affaires relatives aux rapports entre employeurs et employés.

§ 6.

Toutes les offres et les demandes de travail sont valables pour 14 jours consécutifs quand elles n'ont pas été retirées ou renouvelées dans cet intervalle. Les patrons qui réclament l'intervention de l'Office général, sont tenus de l'avertir aussitôt que la place, par eux déclarée vacante, sera occupée.

Les ouvriers ont de même l'obligation d'avertir aussitôt qu'ils ont obtenu une place.

§ 7.

Les patrons étrangers à la ville sont tenus d'indemniser de leurs frais de voyage aller et retour les ouvriers qui leur seraient adressés dans le délai de 14 jours, sur demande régulière de leur part et qui ne trouveraient plus disponibles les places pour lesquelles on les envoyait ainsi.

§ 8.

Les offres ou demandes de travail seront considérées comme retirées :

1e Lorsque l'avis prévu au § 6 aura été donné ;

2o 14 jours après leur notification si aucun avis contraire n'est donné.

§ 9.

L'Office doit, au moyen d'enquêtes, entretenir des rapports suivis avec les Patrons et avec les Associations ouvrières, afin de s'assurer, autant que possible par ce moyen, si tous ceux qui cherchent du travail en ont trouvé ; s'il y a des places disponibles qui n'ont pas été encore notifiées et lesquelles.

§ 10.

Sur présentation de leurs cartes spéciales on devra faire tout ce qui sera possible pour mettre à même les délégués du Conseil d'administration des groupements adhérents d'accomplir l'inspection de tous les services de l'Office général.

§ 11.

Des vœux ou des plaintes peuvent être consignés dans le registre des réclamations qui se trouve déposé en tout temps à cet effet au bureau. Tous les jours un extrait de ce registre est communiqué au Président du Conseil d'administration ; et on doit inscrire sur le même registre quelle suite y a été donnée.

§ 12.

A l'expiration de l'année les comptes de l'Office doivent être clos dans un délai maximum de quatre semaines. De cette clôture, chaque délégué des groupements adhérents devra en recevoir un exemplaire imprimé auquel est adjoint un rapport statistique sur les résultats d'ensemble des services de l'Office pendant l'année.

L'année d'exploitation compte du 1er juillet au 30 juin.

§ 13.

Les employés de l'Office général doivent observer rigoureusement le présent règlement qui sera affiché dans le bureau à la vue de tous. Ils doivent obéir ponctuellement aux instructions du Président de l'Office général ou de son suppléant.

RAPPORT

SUR

L'activité de l'Office général de Renseignements relatifs au Travail de la ville de Cologne

Pendant l'année du 1er Juillet 1895 au 30 Juin 1896.

Dans notre premier rapport nous voulons, tout d'abord, exprimer l'espoir que notre Office qui est d'intérêt général, s'affirmera chaque jour davantage comme une institution utile et opportune.

C'est avec satisfaction que nous pouvons déclarer aujourd'hui à la clôture de notre exercice que nos progrès jusqu'à ce jour ont été si favorables que, si notre Office venait à disparaître, la bourgeoisie de Cologne en ressentirait maintenant un vide. De tous côtés, à notre grande joie, se manifeste à notre égard, même dans les hautes sphères, une grande reconnaissance, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres et visites que nous recevons.

L'Association s'est continuellement efforcée, avec l'appui et les conseils des gens compétents et des gens de métier, de préparer un champ toujours plus vaste à l'activité de l'Office général. Aussi le succès n'a pas tardé : grâce à ces efforts, notre Office occupait déjà à la fin de décembre de la précédente année, eu égard à ses interventions, la troisième place parmi les Offices similaires de toute l'Allemagne.

Il ressort des publications de « l'Association centrale pour les renseignements relatifs au travail » se rapportant à l'efficacité de l'œuvre des différentes associations similaires, que viennent respectivement pour l'année 1895, celles de :

1° Berlin, avec........	17,095	interventions ;
2° Mannheim, avec....	10,661	—
3° Cologne, avec......	8,860	—

Si on compare le nombre des habitants de ces trois villes, on constate que Cologne occupe même la seconde place ; et certes, c'est là un résultat réjouissant pour notre Office, eu égard à sa courte existence.

La grande affluence constatée dans la section des hommes, a rendu nécessaires certaines modifications intérieures. Dans ce but, l'Assemblée municipale, en sa séance du 3 octobre 1895, nous a octroyé une somme de 700 marks pour laquelle nous lui adressons ici nos meilleurs remerciements. Les aménagements effectués ont reçu la consécration de la pratique de sorte que, même dans les cas de plus grande affluence, le trafic s'accomplit sans gêne et régulièrement.

Par suite du licenciement, à l'automne dernier, des réservistes notre Office a du s'efforcer de leur procurer rapidement à nouveau du travail ou un emploi. A cet effet, par l'entremise des journaux locaux, les employeurs furent avisés de nos efforts et priés de donner le plus rapidement possible à notre Office la liste de leurs emplois vacants. Aussi 121 réservistes sur 168 ont-ils pu être pourvus en peu de temps.

Lors des dernières vacances scolaires, notre Office s'est mis en rapports avec messieurs les inspecteurs scolaires afin de faire connaître notre office aux élèves quittant l'école. Il fut donné suite avec empressement à cet avis, et beaucoup de jeunes gens purent ainsi bientôt après leur sortie de l'école, obtenir une place appropriée ou entrer en apprentissage. Nous sommes convaincus que beaucoup de parents furent ainsi délivrés d'un gros souci.

Nous avons à nous réjouir d'un accroissement de trafic tout particulier pour la section des femmes. Tandis que, comme l'a montré notre premier rapport, pendant la période comprise entre le 17 décembre 1894 et le 30 juin 1895, — soit 6 mois 1/2 — nous n'avons pu placer que 880 personnes, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, — soit 12 mois — le nombre des personnes placées s'est élevé à 3,199 !

Cet essor est dû en partie à ce que, comme dès l'origine nous n'avons pris en considération que les demandes d'emplois émanant des servantes que si elles étaient accompagnées de papiers en règle, nous avons gagné de la sorte une confiance toujours plus générale. En outre, la décision que nous avons prise de confier à une femme la gérance de la section féminine a produit des résultats répondant à son but, favorables sous tous le rapports. La gérance en est en effet devenue plus intime et l'Office sera volontiers utilisé aussi bien par les ouvrières que par les patronnes.

Et cette amélioration a aussi contribué d'une manière réelle à l'ouverture des nouvelles salles d'attente et du parloir.

Toutefois, au contraire de ce qui s'est produit dans la section des hommes, l'offre de travail émanant des patrons a été supérieure à la demande ouvrière. Bien que nous ayons fait tout le possible par insertions : affiches, avertissements, articles de journaux, etc., pour attirer sur notre Office l'attention des servantes sans place, elles ne répondirent pas suffisamment pour pouvoir donner satisfaction à toutes les demandes des patrons.

Ceci peut tenir d'une part à ce qu'il y a encore beaucoup de servantes qui, suivant d'anciennes habitudes, ne peuvent pas se décider à abandonner les intermédiaires de profession. D'autre part, ainsi que nous le confirment les rapports des autres Offices similaires, il existe partout une disette indéniable de servantes réellement bonnes. L'explication de ce fait peut, d'une façon générale, se ramener à ceci, que, à notre époque, les femmes qui ont besoin de travailler, préfèrent les plus souvent le travail de fabrique ou le travail à la journée à une solide situation de service.

Nous continuons donc à être obligés après comme avant de nous efforcer d'amener autant que possible les femmes célibataires qui cherchent du travail à accepter une bonne place de service ; et en cela aussi, nous avons obtenu des résultats.

Ici, nous ne pouvons pas dissimuler que notre rôle en ce qui touche la section féminine nous cause beaucoup plus de travail et de difficultés que pour celle des hommes. Il a été très difficile de trouver des servantes pour les restaurants, les boucheries, les boulangeries, et d'une manière générale pour des commerçants, ainsi que pour les particuliers ayant beaucoup d'enfants ou habitants de banlieue. Ce sont ces patrons-là qui constituent la plus grosse partie de ceux qui n'ont pas pu recevoir satisfaction par notre entremise.

Un état dressé des ouvrières inscrites montre que 634 personnes n'ont pas pu être embauchées, bien qu'il y ait eu des demandes en nombre suffisant. Il faut attribuer ce fait à la raison suivante :

En ce qui touche les ouvrières, servantes ou cuisinières, ou bien elles se présentaient en quantité insuffisante, ou bien leurs prétentions étaient trop élevées, ou bien elles ne se présentaient pas après s'être annoncées. — Parmi celles qui n'ont pas pu être embauchées figurent des vendeuses, des teneuses de livres, des

femmes de charge, des bonnes d'enfants, etc., pour lesquelles nous n'avions pas assez d'emplois offerts. (1)

Il faut mentionner ici que parmi les personnes se donnant comme gouvernantes il y en avait quelques-unes qui, bien que ne possédant que très imparfaitement les aptitudes nécessaires, se croyaient faites pour cet emploi, alors que, en réalité, elles n'étaient même pas utilisables pour le service de la maison.

Toutefois, notre succès dans les autres, et ce que nous savons, d'autre part, des inconvénients des agences de placement professionnelles dans le même ordre d'idées, encouragent notre activité au placement des femmes, et nous espérons pouvoir vous signaler des résultats meilleurs.

Nous voudrions, maintenant, attirer l'attention sur quelques défauts que nous avons constatés à l'user, et dont la suppression nous importe beaucoup.

1° Nous avons fréquemment reçu par écrit des annonces d'emplois vacants, et qui étaient mal rédigées *(illisibles)*;

2° Les cartes d'identification avec lesquelles les employés sont envoyés aux employeurs ne nous sont souvent pas renvoyées du tout, ou bien nous reviennent non signées par les employeurs;

3° Souvent les places que les patrons nous ont notifiées être vacantes, se trouvent pourvues par eux sans que nous en soyons avertis.

Nous prions instamment :

a) De porter sur les annonces d'emplois vacants tous les renseignements nécessaires afin que l'Office puisse envoyer directement ce qui est demandé et ce qui est désiré;

b) Que l'on veuille bien lire attentivement les extraits du Règlement qui sont imprimés sur les cartes d'identification — et surtout;

c) Que l'on veuille bien nous aviser sans retard dans le cas où les places qui nous sont signalées comme vacantes, viendraient à être pourvues par ailleurs.

---

(1) Que les patrons sachent bien que notre Office est « général » et qu'y recourent des travailleurs de toutes classes et de toutes professions : « Commerce, emplois techniques, dessinateurs, scribes, imprimeurs, travailleurs manuels, garçons de restaurant, caissiers, garçons de magasin, hommes de peine, empaqueteurs, journaliers pour l'industrie et l'agriculture, cochers, domestiques.— Teneuses de livres, vendeuses, femmes de charge, cuisinières, gardes-malades, bonnes d'enfants, filles de cuisine ou de ménage, filles de service, journalières pour tous travaux.

Nous allons seulement jeter maintenant un coup d'œil sur le résultat de notre activité et tenons à faire remarquer que le nombre des personnes qui ont trouvé une occupation par notre entremise est réellement considérable. Il faut noter que, ainsi que nous l'avons déjà dit, beaucoup de travailleurs après avoir été placés par les soins de l'Office ne lui en donnent pas avis ou bien que, il en est d'autres qui ne peuvent convenir sous le rapport des conditions requises : mais parmi ceux-ci, il y en a à qui la place n'a pas convenu et qui en donnent connaissance à d'autres travailleurs qui l'ont occupée de cette manière. D'autres fois, il est arrivé que des travailleurs sont revenus déclarer à l'Office qu'ils n'acceptaient pas la place à eux procurée, et qui, néanmoins, venus d'ailleurs, l'ont occupée après coup.

Dans le résumé suivant ne figurent pas ceux inscrits sous la rubrique « Partis » des gens qui sont partis après une immatriculation parce qu'ils n'ont pas été placés de suite. Leur nombre s'élève à 800 environ.

RÉSULTATS

du 1er Juillet 1895 au 30 Juin 1896.

Section des Hommes

Places offertes par les *Patrons*	7.022	»
— — pourvues par nous	»	6.856
— — pourvues par ailleurs	»	152
— — encore vacantes au 30 juin 1896	»	14
	7.022	7.022
Places demandées par les *Travailleurs*	9.729	»
— — fournies par nous	»	6.856
— — fournies par ailleurs	»	2.710
— — subsistant au 30 juin 1896	»	163
	9.729	9.729

Sections des Femmes

Places offertes par les *Patrons*	4.490	»
— — pourvues par nous	»	3.199
— — pourvues par ailleurs	»	1.085
— — encore vacantes au 30 juin 1896	»	206
	4.490	4.490
Places demandées par les *Travailleuses*	3.879	»
— — fournies par nous	»	3.199
— — fournies par ailleurs	»	634
— encore demandées au 30 juin 1896	»	46
	3.879	3.879

En somme pour cette période (si nous ne tenons pas compte des interventions ci-dessus mentionnées comme n'ayant pas réussi ou n'y étant parvenues qu'indirectement) nous avons satisfait à 20.110 demandes. Nous pouvons donc considérer avec satisfaction l'exercice écoulé et nous espérons avoir la possibilité d'étendre toujours davantage notre champ d'activité. A cet effet nous adressons une requête à tous les patrons pour les prier de toujours prendre en plus grande considération notre Office qui est d'intérêt général : plus on l'utilisera d'une façon générale et plus facilement nous pourrons satisfaire aux besoins de tous. Il est de l'intérêt des patrons de nous notifier aussitôt que possible leurs places disponibles, car il nous reste alors plus de temps pour faire le meilleur choix entre les travailleurs.

Ils ont toutes facilités pour nous faire leurs notifications : notre numéro de téléphone est 2381 ; — pour rendre plus faciles les demandes écrites, des cartes postales imprimées seront remises gratuitement au guichet de l'Office. Les notifications verbales sont reçues pendant les heures de bureau (en semaine, de 10 heures à 1 heure et de 5 heures à 8 heures ; dimanches et fêtes, de 11 heures à 12 heures).

RAPPORT

SUR

L'activité de l'Office pendant l'année du 1er Juillet 1897-30 Juin 1898.

Pendant l'année écoulée notre Office a manifesté une extension encore plus grande de ses attributions que l'année précédente. Ceci est dû en partie à la situation très prospère des affaires, d'autre part, aux perfectionnements apportés au fonctionnement de l'Office à la suite des expériences faites ; enfin à ce que notre placement général et impartial a conquis un domaine toujours plus grand par l'intérêt qu'on y trouve et

que l'on comprend chaque jour davantage quelle est la signification de notre œuvre.

Pendant la susdite année, il y a eu dans la section des hommes et dans celle des femmes ensemble, 40.096 demandes d'intervention (contre 31.732 l'an dernier).

Si nous tenons compte des demandes qui restaient de l'année précédente, il y a eu dans la

Section des Hommes

du côté des patrons 11.059 places offertes contre 8.129 l'an dernier, tandis qu'il s'est présenté 14.525 ouvriers (contre 11.281 l'année dernière) sur lesquels 10.026 ont été placés par l'entremise de l'Office (contre 7.825 l'année dernière), presque tous d'une manière durable. Nous avons donc pu satisfaire 90,66 0/0 des offres patronales et 69,03 0/0 des demandes ouvrières.

Parmi les ouvriers, il s'est trouvé à l'automne dernier 129 réservistes qui, pour la plupart, ont pu être pourvus d'emplois à leur convenance, peu de temps après leur inscription.

A Pâques, du côté des chefs de manufactures d'ici furent proposées 138 places d'apprentissage ; le nombre des candidats cette année encore fut faible et l'Office n'a pu satisfaire que peu de ces offres. Mais il est intéressant de remarquer que de ces offres non satisfaites s'en trouvaient beaucoup pour la technique électrique alors que les candidats n'avaient pas été plus loin que le certificat d'études élémentaire. Nous ne pûmes les fournir.

L'aversion, que nous avons souvent constaté existe, en général pour apprendre un métier manuel explique le manque d'ouvriers instruits et l'excessive demande de travail émanant d'ouvriers non instruits. C'est encore là un gros inconvénient contre lequel nous avons eu à lutter.

Dans la

Section Féminine

nous avons surtout placé des servantes, cuisinières, blanchisseuses, nettoyeuses, femmes de ménage. Si nous y comprenons les demandes restant de l'année dernière, nous avons eu 9.523 offres patronales (contre 7.651 l'année dernière), tandis que les demandes de places s'élevaient à 5.245 (contre 4.301 l'année dernière) ce qui donne 53,23 0/0 des offres patronales et 96,66 0/0 des demandes ouvrières satisfaites.

Ainsi que le montre le tableau ci-après les filles de service se sont présentées en nombre significativement faible ; d'où il

est résulté que les offres patronales n'ont pu être satisfaites que partiellement par l'intermédiaire de notre Office. — Les familles qui ont pu le moins avoir satisfaction sont surtout celles de commerçants : bouchers, boulangers, etc., et celles qui ont beaucoup d'enfants ou qui habitent la banlieue. Par suite de cette pénurie, pendant nos heures de bureau, il y a presque constamment dans la salle d'attente de la section féminine des dames qui attendent qu'il se présente des jeunes filles cherchant du travail.

Cette grande demande a naturellement provoqué chez ces jeunes filles un grand accroissement de leurs prétentions ; — mais nous avons souvent remarqué que des dames embarrassées pour recruter leur personnel domestique surenchérissaient mutuellement en ce qui concerne les gages, les conditions, etc.

Quoiqu'il en soit, la cause de cette pénurie de servantes doit être cherchée dans des raisons purement locales, les jeunes filles d'ici qui habitent chez leurs parents trouvent du travail professionnel dans les magasins ou les fabriques, qui même moins payé leur semble préférable par suite de la liberté et de l'indépendance plus grande qu'il leur laisse. Nous sommes donc presqu'exclusivement réduits à des jeunes filles du dehors.

Notre intervention en ce qui concerne les femmes est réellement plus pénible qu'en ce qui regarde les hommes ; nous devons prendre en considération les modifications que nous projetons et chercher à faire des locaux conformes à leurs buts de manière à faciliter les relations et *les rendre plus aisées.*

Ci-dessous un tableau d'ensemble de l'activité de l'Office ; puis à la suite un tableau par professions.

Section des Hommes.

Places offertes par les *Patrons*	11.038	»
— — restant de l'an dernier	21	»
— — pourvues par nous	»	10.026
— — pourvues par ailleurs	»	1.033
— — encore vacantes au 30 juin 1898	»	»
	11.059	11.059
Places demandées par les *Travailleurs*	14.423	»
— — restant de l'an dernier	102	»
— — fournies par nous	»	10.026
— — fournies par ailleurs	»	4.270
— — subsistant au 30 juin 1898	»	229
	14.525	14.525

Section des Femmes

Places offertes par les *Patrons*	9.394	»
— — restant de l'an dernier	129	»
— — pourvues par nous	»	5.070
— — pourvues par ailleurs	»	4.307
— — encore vacantes au 30 juin 1898	»	146
	9.523	9.523

Places demandées par les *Travailleuses*	5.241	»
— — restant de l'an dernier	4	»
— — fournies par nous	»	5.070
— — fournies par ailleurs	»	16
— — subsistant au 30 juin 1898	»	87
	5.245	5.245

TABLEAU PAR PROFESSIONS

Section des Hommes.	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
Journaliers, travailleurs du sol et des jardins et analogues	4.536	4.953	4.316
Cochers, charretiers et analogues	413	718	376
Domestiques	1.143	1.966	932
Garçons de restaurant (Kellner) et analogues	57	102	48
Travailleurs de fabrique	293	577	283
Peintres en bâtiments, carreleurs et analogues	657	836	589
Maçons et charpentiers	187	282	176
Menuisiers, charrons, tonneliers et analogues	1.375	1.447	1.220
Serruriers, mécaniciens et analogues	1.645	2.224	1.487
Brasseurs, bouchers et analogues	9	55	5
Boulangers, confiseurs, pâtissiers et analogues	52	134	47
Cordonniers	94	114	74
Tailleurs	129	123	84
Professions manuelles diverses	356	715	302
Marchands et boutiquiers	9	41	7
Scribes	50	64	49
Professions diverses	33	72	31
	11.038	14.423	10.026
Restait de l'an dernier	21	102	
	11.059	14.525	10.026

Section des Femmes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
Journalières et ouvrières de fabriques	226	222	184
Couturières et repasseuses	61	40	40
Filles de service, de cuisine et analogues	7.285	3.272	3.234
Lavandières, nettoyeuses et analogues	1.726	1.565	1.539
Femmes de charge, institutrices	58	106	50
Vendeuses	19	18	11
Diverses	19	18	12
	9.384	5.241	5.070
Restait de l'an dernier	129	4	
	9.523	5.245	5.070

D'année en année, l'Office constate une extension de plus en grande de son champ d'action ; nous renvoyons, à ce sujet, au tableau comparatif ci-dessous.

Depuis l'origine de l'Office, soit trois ans et demi, nous avons eu en tout 110.022 inscriptions tant des patrons que des ouvriers pour 83.264 desquelles l'Office a pu procurer un résultat.

Par un rescrit en date du 8 mars a. c. des ministres du commerce et de l'industrie et de l'intérieur, les gouverneurs de provinces ont été priés de diriger leur attention vers la constitution des Offices de renseignements relatifs au travail existant dans leur ressort. Il en est résulté que l'attention s'est portée vers notre Office, ce qui a provoqué beaucoup de demandes de renseignements relatifs à notre constitution et à notre organisation. Ceci nous a engagé à faire imprimer ces rapports pour donner satisfaction plus facilement à ses désirs.

Nous adressons ici nos meilleurs remerciements à tous ceux qui favorisent le fonctionnement de notre Office et en particulier à l'Assemblée municipale.

Tableau récapitulatif

EXERCICES	PLACES OFFERTES PAR LES PATRONS			PLACES DEMANDÉES PAR LES OUVRIERS			PLACÉS PAR NOTRE ENTREMISE		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1894-1895	3.663	1.790	5.453	6.509	1.541	8.050	3.477	880	4.357
1895-1896	7.022	4.490	11.512	9.729	3.879	13.608	6.856	3.199	10.055
1896-1897	8.115	7.445	15.650	11.118	4.625	15.743	7.823	4.301	12.124
1897-1898	11.038	9.394	20.432	14.423	5.241	19.664	10.026	5.070	15.096

RAPPORT

SUR

l'activité de l'Office pendant l'année du 1er Juillet 1898-30 Juin 1899

5e ANNÉE

Durant l'année écoulée, nous avons eu 47.717 demandes d'intervention (contre 40.096 l'année dernière) et en y comprenant 383 qui restaient de l'année, 48.100.

Dans la

Section des Hommes

il y a eu 31.069 demandes, soit 13.019 offres patronales et 18.050 demandes ouvrières (contre 11.059 et 14.525 l'année dernière). Par notre entremise, 12.156 personnes ont trouvé une situation à leur convenance (contre 10.026), soit 93,4 0/0 des offres patronales et 67,34 0/0 des demandes ouvrières qui ont reçu satisfaction (contre 90,66 0/0 et 69,03 0/0 l'année dernière).

Dans la

Section des Femmes

notre intervention a été presque exclusivement réduite aux filles de services, cuisinières, bonnes d'enfants, lavandières et nettoyeuses ainsi qu'aux femmes de ménage, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous.

Il y a eu 17,031 demandes d'intervention, savoir : 10,958 offres patronales (contre 9.523 l'année dernière) et 6.073 demandes ouvrières (contre 5.245 l'année dernière). Par notre entremise, 5.944 femmes ont été placées (contre 5.070 l'année dernière), soit 54,24 0/0 des offres patronales satisfaites, et 97,88 0/0 des demandes ouvrières (contre 53,23 0/0 et 96,66 0/0 de l'année dernière).

Ci-dessous un tableau d'ensemble de l'activité de l'Office, puis à la suite par professions :

Section des Hommes.

Places offertes par les *Patrons*	13.019	»
— — restant de l'an dernier	»	»
— — pourvues par nous	»	12.156
— — pourvues par ailleurs	»	863
— — encore vacantes au 30 juin 1899	»	»
	13.019	13.019

Places demandées par les *Travailleurs*	17.821	»
— — restant de l'an dernier	229	»
— — fournies par nous	»	12.156
— — — par ailleurs	»	5.626
— — subsistant au 30 juin 1899	»	268
	18.050	18.050

Section des Femmes.

Places offertes par les *Patrons*	10.812	»
— — restant de l'an dernier	146	»
— — pourvues par nous	»	5.944
— — — par ailleurs	»	4.815
— — encore vacantes au 30 juin 1899	»	199
	10.958	10.958

Places demandées par les *Travailleurs*	6.065	»
— — restant de l'an dernier	8	»
— — fournies par nous	»	5.544
— — — par ailleurs	»	122
— — subsistant au 30 juin 1899	»	7
	6.073	6.073

TABLEAU PAR PROFESSIONS

Section des Hommes.	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
Travailleurs du sol et des jardins et analogues	301	264	263
Cochers, charretiers, palefreniers et analogues	518	1.039	494
Domestiques, valets, emballeurs	859	1.937	760
Garçons de restaurant (Kellner), sommeliers et analogues	311	172	273
Ouvriers de fabrique	853	750	843
Journaliers de moins de 16 ans	1.251	1.196	1.134
Journaliers de plus de 16 ans	3.838	5.076	3.762
Maçons et analogues	181	278	171
Peintres, vernisseurs et analogues	739	969	689
Matelassiers, tapissiers, selliers	268	384	216
Menuisiers	1.345	1.441	1.257
Charrons, charpentiers, tourneurs, sculpteurs et analogues	227	347	187
Serruriers et analogues	932	1.518	899
Ferblantiers, plombiers	497	670	453

Section des Hommes *(Suite.)*	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
Forgerons, mécaniciens et analogues	320	627	279
Boulangers, pâtissiers, brasseurs, bouchers et analogues	90	254	71
Cordonniers, tailleurs	273	422	217
Typographes, imprimeurs, relieurs	106	219	89
Couvreurs	21	41	14
Gens de commerce, scribes et analogues	70	188	66
Divers	19	29	19
	13.019	11.821	12.156
	»	229	»
	13.019	18.050	12.156

Section des Femmes.	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
Journalières, travailleuses de fabrique	343	309	300
Lingères, femmes de chambre	94	49	40
Filles de service, 2es et 3es filles de chambre	7.195	3.032	3.016
Cuisinières et filles de cuisine	316	211	192
Bonnes d'enfants	415	131	113
Laveuses, nettoyeuses, femmes de ménage	2.342	2.182	2.158
Vendeuses, femmes de charge et anal.	107	151	125
	10.812	6.065	5.944
Restait de l'an dernier	146	8	»
	10.958	6.073	5.944
Soit pour la section des Hommes et celle des Femmes ensemble	23.977	24.123	18.100

Ces tableaux font ressortir un accroissement continu et fort satisfaisant de l'activité de notre Office. Le tableau récapitulatif ci-dessous montre sa marche ascensionnelle continue.

Cet accroissement pourrait devenir encore plus considérable car, tout récemment, la corporation des Hôteliers s'est fait admettre dans notre Société et sera dans la suite représentée par deux patrons et deux travailleurs au Conseil d'administration. Il y a d'autant plus lieu de s'en réjouir, que cette corporation qui, par suite d'un placement défectueusement organisé, s'était trouvée jusqu'ici au placement gratuit et impartial. — Si tous les

mauvais effets actuels du placement ne disparaissent pas immédiatement par suite de ce fait, du moins y a-t-il lieu d'en attendre une amélioration et un dégagement de la situation, comme cela s'est produit pour la section des femmes.

Le 4 février 1898 a été fondée à Berlin l'*Union des Offices de renseignements* relatifs au travail de l'Allemagne, qui cherche à favoriser dans toutes les directions les intérêts de ces Offices et qui les représente dans leurs relations avec les autorités compétentes. Notre Office y a adhéré et s'est fait représenter par des délégués à la première réunion qui s'est tenue à Munich. — L'organe de l'Union, *Le Marché du Travail*, donne, dans un tableau mensuel, les résultats des Offices de renseignements relatifs au travail ; ainsi qu'il en résulte, ils ont lieu de se réjouir d'occuper une place sans cesse grandissante. — Ceci devrait prouver que, de toutes parts, ces Offices impartiaux gagneront de plus en plus la confiance, en sorte que c'est à de telles institutions qu'il appartiendra, avec une coopération égale des ouvriers et des patrons, d'aplanir les difficultés existant dans le domaine social.

En ce qui concerne les *domestiques femmes*, cette année encore l'offre des places de servantes a dépassé la demande, d'une façon digne de remarque. Aussi beaucoup de maîtresses de maison se sont-elles vues contraintes d'employer plus de laveuses et de femmes de ménage qu'elles ne l'avaient fait jusqu'ici ; dans les hôtels, on a même dû en venir à confier à un personnel masculin le gros ouvrage de la maison.

Nous ne croyons pas qu'on réussira ici à obtenir une modification de cet état de choses : la majeure partie des travailleuses préfère le travail à la journée dans les fabriques, les magasins ou même dans les ménages, à n'importe quelle place de service, si avantageuse soit-elle. Toutes les femmes qui cherchent du travail même celles qui sont isolées et sans famille, demandent le plus souvent du travail à l'heure ; et nous continuons à nous efforcer de les amener à accepter de bonnes places.

Par des annonces répétées dans les journaux locaux et de l'extérieur nous avons appelé sur notre Office de Placement gratuit l'attention des femmes qui cherchent du travail. Ceci a été suivi de quelque succès puisque ainsi que nous l'avons dit plus haut, il s'est présenté 6.065 femmes contre 5.245 l'an dernier.

Le trafic toujours croissant nous a conduit à apporter quelques modifications dans les locaux de la section des femmes. Autrefois il n'y avait qu'une seule et même pièce pour les dames et pour les postulantes, ce qui a souvent amené des inconvénients et empêchait toute organisation basée sur l'ordre des inscriptions. Maintenant nous avons des pièces différentes pour les patronnes et les ouvrières, avec entrées spéciales et un parloir séparé dans lequel les deux parties peuvent conférer sans être dérangées. Pour ces travaux, l'assemblée municipale nous a accordé une subvention de 500 marks.

En même temps que les résultats, les dépenses de l'Office se sont également accrues : nous nous sommes donc trouvés obligés l'an dernier de demander à l'administration municipale l'augmentation de la subvention annuelle ; le Conseil municipal dans la séance du 16 mars 1899, consentit une augmentation de 2.000 marks. La subvention totale se trouve donc ainsi portée à 8.600 marks plus les locaux.

M. Johann Rings a été nommé vice-président, en remplacement de M. Franz Zundorf, démissionnaire pour raisons de santé, auquel nous ne voulons pas manquer d'adresser ici nos meilleurs remerciements pour sa collaboration zélée et éprouvée.

Tableau récapitulatif.

EXERCICES	PLACES OFFERTES PAR LES PATRONS			PLACES DEMANDÉES PAR LES OUVRIERS			PLACÉS PAR NOTRE ENTREMISE		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1894-1895 .	3.663	1.790	5.453	6.509	1.541	8.050	3.477	880	4.357
1895-1896 .	7.022	4.490	11.512	9.729	3.879	13.608	6.856	3.199	10.055
1896-1897 .	8.115	7.445	15.556	11.118	4.625	15.743	7.823	4.301	12.124
1897-1898 .	11.038	93.94	20.432	14.423	5.241	19.664	10.026	5.070	15.096
1898-1899 .	13.019	10.812	23.831	17.821	6.065	23.886	12.156	5.944	18.400
1899-1900 .	16.499	11.200	27.699	23.856	6.638	30.494	15.536	6.405	21.941
1900-1901 .	15.146	11.345	26.491	25.633	7.371	33.004	14.693	7.030	21.728
TOTAL. .	74.502	56.476	130.973	109.089	35.360	144.449	70.567	32.829	103.401

RAPPORT

SUR

L'activité de l'Office pendant l'année du 1er Juillet 1899-30 Juin 1900

6e ANNÉE

Durant l'année écoulée, nous avons reçu 58.193 demandes d'intervention contre 47,717 l'année dernière.

Dans la

Section des Hommes

nous avons eu 40.355 demandes d'intervention dont 16.499 offres patronales et 23.856 demandes ouvrières (contre 13.019 et 17.821 l'année dernière). Par notre entremise, 15.536 personnes ont obtenu une situation convenable (contre 12.156 l'année dernière) soit donc 94,33 0/0 des offres patronales et 66,12 0/0 des demandes ouvrières qui ont reçu satisfaction (contre 93,4 0/0 l'année dernière).

Dans la

Section des Femmes

nous avons eu 17.838 demandes d'intervention, dont 11.200 offres patronales et 6.638 demandes ouvrières (contre 10.812 et 6.065 l'année dernière). Par notre entremise 6.405 personnes ont été placées (contre 5.944). Soit donc 57,19 0/0 des offres patronales et 96,50 0/0 des demandes ouvrières qui ont reçu satisfaction (contre 54.249 et 97,88 0/0 l'année dernière).

Dans les deux sections réunies 43.882 demandes d'intervention ont reçu satisfaction (contre 36.200).

TABLEAU PAR PROFESSIONS

Section des Hommes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
A) *Travailleurs sans métier :*	—	—	—
Journaliers de moins de 16 ans. .	1.198	1.129	1.115
Journaliers de plus de 16 ans. . .	5.054	6.461	5.002
Ouvriers de fabrique.	1.555	1.623	1.550
Travailleurs du sol et des jardins.	254	259	236

Section des Hommes
(Suite.)

	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
Charretiers, cochers, palefreniers. .	596	1.285	570
Garçons de magasins, emballeurs.	935	2.250	863
Personnel de restaurants.	665	614	567
	10.257	13.621	9.903
B) *Travailleurs de métiers :*			
Jardiniers, fleuristes.	54	68	50
Maçons, doreurs, enduits, tailleurs de pierre.	291	448	278
Menuisiers, constructeurs d'escaliers.	1.759	1.960	1.654
Charpentiers, charrons, tourneurs et sculpteurs sur bois.	262	440	243
Serruriers, mécaniciens.	905	1.876	885
Forgerons, mouleurs, tourneurs sur métaux.	227	761	216
Ferblantiers et plombiers.	327	668	317
Couvreurs, asphalteurs, peintres. .	51	82	46
Peintres, doreurs.	769	1.001	672
Tapissiers, matelassiers, selliers. .	445	594	378
Barbiers et coiffeurs.	14	6	3
Cordonniers, tailleurs.	390	623	325
Boulangers, bouchers, brasseurs. .	123	370	99
Garçons de restaurant (Kellner). .	382	783	317
Imprimeurs, relieurs, etc.	121	274	103
	6.120	9.954	5.586
C) *Métiers divers :*			
Vendeurs, scribes, employés de commerce, etc.	50	260	38
D) *Apprentis pour professions diverses.*	72	21	9
	16.499	23.856	15.536

Section des Femmes

	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
A) *Personnel de maison :*			
Bonnes à tout faire.	5.508	1.996	1.912
2es et 3e filles de service.	379	188	183
Cuisinières et filles de cuisine. . .	1.006	512	482
Bonnes d'enfants.	358	229	213
Femmes de charge, etc.	117	127	80
	7.368	3.052	2.870

Section des Femmes
(Suite.)

	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
B) *Personnel auxiliaire :*			
Laveuses et repasseuses.	2.558	2.502	2.485
Femmes de ménage à l'heure. . .	758	645	634
	3.316	3.147	3.119
C) *Journalières pour industries et fabriques.*	431	362	353
D) *Professions diverses :*			
Lingère, repasseuses, femmes de chambre.	85	77	63
	11.200	6.638	6.405
Résumé :			
Hommes.	16.499	23.856	15.536
Femmes.	11.200	6.638	6.405
ENSEMBLE	27.699	30.494	21.941

Il restait encore à la fin de l'année 488 inscriptions, dont 156 offres patronales : celles-ci concernent exclusivement des servantes — et 332 demandes d'ouvriers (hommes), savoir : 190 journaliers, 19 peintres, 8 menuisiers, 54 serruriers, 15 cordonniers et tailleurs, 28 garçons de café et 18 divers.

Les deux sections sont en progrès réel sur l'an dernier ; d'où nous tirons la preuve que l'activité de l'Office sera toujours reconnue comme profitant également aux patrons et aux ouvriers.

Dans la

Section des Hommes

il y a eu une demande de places (ouvriers) bien plus grande que les offres patronales, aussi bien pour les ouvriers de métiers que pour ceux sans métier. Ceci tient pour une part au nombre inusité de ceux venus du dehors que nous avons eu à inscrire durant l'année écoulée ; il y en a eu 1.975 sans métier, soit, en tout, 4.868 demandes de ce genre.

Une disette de travailleurs ne s'est manifestée que parmi les jeunes ouvriers, qui sont demandés en grand nombre et d'une manière continue dans les grosses fabriques, dans le personnel des hôtels et restaurants, et enfin, comme les autres années, comme apprentis.

L'espoir exprimé dans notre rapport de l'an dernier, de voir l'adhésion de la corporation des hôteliers, l'amener à ce résultat de pouvoir goûter mieux qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici les avantages d'un placement impartial et gratuit, ne s'est malheureusement réalisé que dans une très faible mesure.

Malgré les efforts de la corporation pour inciter ses membres à recourir à notre Office, et bien que leurs statuts prévoient des amendes en cas de non observation, on nous a offert très peu de places de garçons et de cuisiniers.

Sur 500 adhérents, 44 ont fait un essai ; et la preuve que cet essai a réussi dérive de ce que dans la suite notre entremise a été sollicitée davantage et que ces 44 membres ont utilisé nos services dans 19 cas, nous demandant 55 garçons (Kellner), 252 aides et 3 cuisiniers.

En ce qui concerne les autres membres, ils n'ont offert de places que pour des domestiques (service de la maison) et emplois analogues ; et puis, en grande quantité, d'une manière toute spéciale, des places de servantes ; mais dès qu'en présence de cette situation nous offrions nos services pour des garçons (kellner), une prévention certaine se manifestait presque toujours aussitôt.

Nous ne nous dissimulons pas que notre intervention dans un tel cas est d'une nature très particulière et difficile ; mais avec de la bonne volonté des deux parts les difficultés doivent s'aplanir. — Dès les premiers temps de notre existence nous nous sommes heurtés à de pareilles constatations : on ne considère l'intervention de l'Office comme possible qu'en ce qui regarde les ouvriers sans métier ; les patrons craignent de ne pas recevoir entière satisfaction par nous.

Cependant notre champ d'activité sans cesse élargi montre que les choses se sont suffisamment éclaircies.

Les patrons de la corporation des hôteliers devraient nous aider dans notre tâche, qui est d'intérêt général, en s'adressant autant que possible à nous pour leurs garçons (kellner) ; — et lorsque parfois les candidats dont ils disposent ne leur conviennent pas, ils devraient bien s'en rapporter à notre Office et à notre entremise, et nous fournir ainsi l'occasion de connaître d'une manière toujours plus approfondie ce domaine. — Toutes les améliorations qu'on peut nous suggérer sont les bienvenues et nous sommes reconnaissants de tout bon conseil.

Il nous arrivera d'autant moins souvent d'envoyer des candidats impropres, que les patrons voudront bien nous donner davantage, en même temps qu'ils notifient les places vacantes, leurs indications et leurs desiderata, même de façon aussi courte et concise qu'ils le voudront.

Le personnel de service pour les hôtels, depuis que la corporation a adhéré à notre association, nous a en grand nombre adressé ses demandes d'emplois avec beaucoup d'empressement ; si avec le temps ces demandes ont un peu diminué, cela s'explique par le manque de places offertes du côté patronal ; — et, néanmoins, dans toutes leurs assemblées, les travailleurs de cette corporation ont manifesté leurs sympathies pour notre placement impartial. — Nous sommes convaincus qu'il sera facile d'accroître le placement des garçons (kellner) pour peu que les places vacantes nous soient notifiées.

Au contraire, dans la

Section des Femmes

le nombre des places offertes a continué à être supérieur à celui des places demandées.

Comme les années précédentes, notre entremise a été demandée principalement pour le service de maison, cuisinières, bonnes d'enfants, blanchisseuses, nettoyeuses ; — on nous a aussi demandé, mais en moindre quantité, des journalières, des ouvrières de fabrique et des employées de commerce. — Les journalières sont demandées pour le travail industriel et pour les fabriques au moins autant, sinon plus, que les jeunes hommes ; elles trouvent donc facilement à se placer en cette qualité.

En ce qui touche le personnel féminin des maisons de commerce, deux autres organisations d'utilité générale ont été créées, savoir : « l'Association des employées de commerce » et « l'Union des employées ». — Non seulement ces institutions offrent à leurs adhérentes le placement gratuit, mais encore elles travaillent à leur éducation, par des conférences appropriées, par le perfectionnement du langage et du métier, par de saines lectures, par des plaisirs en commun.

Le gros écart constaté entre l'offre et la demande de travail s'explique par la pénurie absolue de servantes. Nous sommes journellement sollicités d'expliquer à quoi tient cette pénurie ; cela nous amène donc à serrer la question de plus près.

Le manque de servantes, qui est constaté, peut s'expliquer d'abord par le besoin croissant, d'une manière significative, que l'on a de servantes. A ce propos, il est à considérer que de nos jours les domestiques réclament de la courtoisie dans les rapports avec eux, alors même qu'ils devraient consentir à des sacrifices par rapport au reste.

Il peut s'expliquer ensuite en considérant les milliers de femmes qui travaillent dans le commerce, les métiers professionnels et l'industrie et qui, pour la plus grosse partie, y viennent en quittant le service; de plus, il s'offre journellement de nouveaux débouchés au travail féminin.

Mais la principale difficulté réside en ce que ces différents métiers sont beaucoup plus recherchés que les places de service. — La raison de ce fait peut être partiellement cherchée dans la liberté et l'indépendance plus grandes qu'on y trouve. — Mais il faut surtout la voir dans la situation que voici :

La législation sociale place l'état des domestiques en infériorité vis-à-vis de celui des ouvrières professionnelles. Tandis que les règlements et ordonnances concernant l'industrie garantissent à celles-ci une protection efficace et étendue, il n'existe pour les servantes que les anciens règlements sur les domestiques, qui n'ont été que peu touchés par le nouveau Code. — Tandis qu'ici la durée du travail est limitée, là elle demeure livrée à la discrétion des patrons, qui usent souvent de ce droit d'une façon impardonnable. — En ce qui touche l'assurance contre la maladie et contre les accidents, les domestiques se trouvent aussi dans une situation très désavantageuse : tandis que dans le cas de maladie les ouvrières de l'industrie ont droit aussitôt et pour au moins 13 semaines, aux soins médicaux, aux médicaments et même à des secours en argent, le paragraphe 26 de l'ordonnance sur les domestiques du 16 août 1844 pour les provinces rhénanes porte ce qui suit :

« Si un domestique tombe malade au service sans qu'il y ait de sa faute, le patron doit lui fournir pendant *quatre semaines* ou jusqu'à la fin de son louage si celui-ci se termine avant, des soins gratuits sans retenue sur les gages. — Mais le domestique doit subvenir aux frais de son traitement par ses propres ressources. S'il y a des établissements ouverts dans les localités où de tels malades sont admis, il faut que le domestique s'y laisse transporter, si le patron le veut. »

Ce transport n'est pas agréable aux domestiques ; il est cependant très usité à Cologne, où beaucoup de patrons se déchargent de leurs devoirs sur l'hôpital moyennant un abonnement de 4 marks par an.

Les domestiques usent infiniment peu de l'assurance volontaire contre la maladie, parce que dans ce cas ils doivent seuls en supporter tous les frais.

L'assurance contre les accidents aussi ne protège malheureusement les domestiques que lorsqu'on les emploie à un des travaux régulièrement prévus par cette assurance ; cependant on peut lire journellement dans les journaux qu'il y a des domestiques à qui il est arrivé malheur en tombant d'une échelle, en nettoyant des fenêtres, ou par le feu, par le transport du charbons, ou en faisant des nettoyages.

Il faut encore chercher une cause de la faveur dont jouissent les emplois professionnels en ce que l'occasion est laissée aux ouvrières de fréquenter les écoles d'instruction ou d'économie domestique pendant leurs loisirs, ce que les domestiques n'ont pas le loisir de faire.

En ce qui concerne le logement, le traitement, la nourriture, les plaintes des servantes peuvent être parfois justifiées, mais très souvent aussi elles sont exagérées. D'autre part, les prétentions de ces jeunes filles se sont fortement accrues à tous les points de vue et non seulement en ce qui concerne les gages.

A Cologne, une jeune fille sortant de l'école demande et obtient de 10 à 15 marks par mois ; une servante plus âgée et expérimentée touche de 18 à 20 marks, et quand elles savent faire la cuisine, de 20 à 25 marks. — Dans les restaurants, les gages sont naturellement plus élevés : une laveuse de vaisselle touche de 25 à 30 marks. A vrai dire, dans la plupart des cas, il nous est bien difficile de persuader les jeunes filles d'accepter une place dans les restaurants ; et celles qui jusqu'ici y sont entrées nous demandent pour la plupart de les placer dans une maison particulière. Comme raison elles donnent souvent le nombre des heures de travail. Il est donc par suite très difficile d'obtenir le personnel féminin voulu pour les restaurants, et beaucoup de ces établissements en ont été réduits à confier ces travaux à des hommes.

A notre avis, si les lois de politique sociale étendaient leur action à la situation des domestiques, cela aiderait beaucoup au

relèvement de cette profession. — Les 22, 23, 24 et 25 septembre de la présente année se tiendra à Cologne la deuxième assemblée de l'Union des Offices de renseignements relatifs au travail d'Allemagne, et en tête de l'ordre du jour se trouve inscrit « le placement pour les femmes et les domestiques ». — Nous espérons qu'elle se ralliera à cette idée.

Nous aurions encore à mentionner une institution pour laquelle les dames de Cologne se dévouent avec beaucoup de cœur. Elles ont fondé, à la fin de l'année dernière, une « Mission des gares » dans le but d'assister de conseils et de secours les femmes arrivant ou voyageant à la recherche d'une place. Ces dames sont à tour de rôle présentes à la gare et sont reconnaissables à un insigne spécial. En songeant aux dangers et aux désagréments auxquels des jeunes filles voyageant seules sont exposées à leur arrivée dans une ville étrangère — dans une grande ville surtout — y a-t-il quelqu'un qui puisse ne pas s'intéresser à une telle œuvre ? En ce qui nous concerne, nous avons fait faire pour « la Mission des gares » des plans montrant le chemin à suivre pour arriver chez nous et renfermant quelques autres conseils pratiques.

Tableau récapitulatif.

EXERCICES	PLACES OFFERTES PAR LES PATRONS			PLACES DEMANDÉES PAR LES OUVRIERS			PLACÉS PAR NOTRE ENTREMISE		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1894-1895 .	3.663	1.790	5.453	6.509	1.541	8.050	3.477	880	4.357
1895-1896 .	7.022	4.490	11.512	9.729	3.879	13.608	6.856	3.199	10.055
1896-1897 .	8.115	7.445	15.556	11.118	4.625	15.743	7.823	4.301	12.124
1897-1898 .	11.038	9.394	20.432	14.423	5.241	19.664	10.026	5.070	15.096
1898-1899 .	13.019	10.812	23.831	17.821	6.065	23.886	12.156	5.944	18.100
1899-1900 .	16.499	11.200	27.699	23.856	6.638	30.494	15.536	6.405	21.941
TOTAL. .	59.356	45.131	104.487	83.456	27 989	111.445	55.874	25.799	81.673

RAPPORT

SUR

L'activité de l'Office pendant l'année du 1er Juillet 1900-30 Juin 1901.

Durant l'année qui vient de s'écouler (1er juillet 1900-30 juin 1901), notre Office a reçu 59.495 demandes d'intervention (contre 58.193 l'année dernière).

Dans la

Section des Hommes

il y a eu 40.779 inscriptions, dont 15.146 offres patronales et 25.633 demandes ouvrières (contre 16.499 et 23.856 l'année dernière).

Par notre entremise, 14.693 hommes ont été placés, la plupart d'une manière durable (contre 15.536 l'année dernière).

D'où il ressort que 97,01 0/0 des offres patronales et 57,32 0/0 des demandes ouvrières ont reçu satisfaction (contre 94,33 0/0, et 66,12 0/0 l'année dernière).

Dans la

Section des Femmes

18.716 demandes d'inscription, dont 11.345 offres patronales et 7.371 demandes ouvrières (contre 11.200 et 6.638 l'année dernière).

Par notre entremise, 7.030 femmes ont trouvé du travail (contre 6.405, soit donc 61,96 0/0 des offres patronales, et 95,38 des demandes ouvrières qui ont reçu satisfaction (contre 57,19 0/0 et 96,50 0/0 l'année dernière).

Le nombre des inscrits ayant reçu satisfaction s'élève, dans l'ensemble, à 43.446 (contre 43.882 l'année dernière).

TABLEAU PAR PROFESSIONS

Section des Hommes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
A) *Travailleurs sans métier :*			
Journaliers de moins de 16 ans.	981	1.295	954
Journaliers de plus de 16 ans.	5.156	6.648	5.130
Travailleurs de fabriques	860	1.359	850

Section des Hommes (*Suite.*)	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
Travailleurs du sol et des jardins. . . .	391	420	378
Charretiers, cochers, palefreniers. . . .	593	1.521	574
Garçons de magasin, emballeurs. . . .	727	2.198	691
Personnel pour restaurants	505	634	468
	9.213	14.075	9.045
B) *Travailleurs de métier :*			
Jardiniers, fleuristes et analogues . . .	58	72	55
Maçons, menuisiers, tailleurs de pierre	298	772	293
Menuisiers, constructeurs d'escaliers. .	1.440	2.200	1.428
Charpentiers, charrons tourneurs sur bois et analogues	210	453	202
Serruriers, mécaniciens et analogues .	687	1.932	684
Forgerons, tourneurs, mouleurs et analogues.	220	919	215
Ferblantiers et analogues	343	834	336
Couvreurs, asphaltiers et analogues . .	85	83	69
Peintres, doreurs et analogues.	1.091	1.530	1.055
Tapissiers, matelassiers, selliers. . . .	468	623	432
Barbiers et coiffeurs.	16	15	8
Cordonniers, tailleurs	560	828	487
Boulangers, bouchers, brasseurs. . . .	91	377	84
Garçons de café, etc.	122	344	115
Imprimeurs, relieurs et analogues . . .	121	307	113
	5.810	11.289	5.576
C) *Professions diverses :*			
Employés de commerce, scribes, etc. .	60	248	55
D) *Apprentis pour professions diverses :*			
Apprentis pour professions diverses . .	63	21	17
Soit en tout pour la section des hommes	15.146	25.693	13.693

Section des Femmes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
A) *Personnel de maison :*			
Bonnes à tout faire	5.358	2.207	2.171
2es et 3es filles de service.	378	147	141
Cuisinières et filles de cuisine	905	503	460
Bonnes d'enfants	304	280	195
Femmes de charge et analogues	138	140	93
	7.083	3.277	3.060
B) *Personnel auxiliaire :*			
Blanchisseuses et nettoyeuses	2.884	2.823	2.798
Femmes de ménage	688	703	630
C) *Journalières :*			
Pour usines et fabriques.	585	495	480
D) *Professions diverses :*			
Lingères, repasseuses, etc.	105	83	62
Soit en tout pour la section des femmes	11.345	7.371	7.030

Section des Femmes (*Suite.*)	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
Ensemble :			
Section des hommes.	15.146	25.633	14.693
Section des femmes	11.345	7.371	21.723
En tout.	26.491	33.004	21.723

A la fin de l'année, il restait 909 inscriptions, dont 166 offres patronales, exclusivement relatives à des servantes, et 743 demandes ouvrières dans la section des hommes, savoir : 341 journaliers; 79 peintres; 75 menuisiers; 160 serruriers et analogues; 20 cordonniers et tailleurs ; 26 garçons de café; 33 diverses professions manuelles et 9 scribes.

La

Section des Hommes

dont l'activité avait jusqu'ici suivi une marche continuellement ascendante, a compté cette année moins d'offres patronales, par suite d'un mouvement de recul dans la corporation des hôteliers ; — mais, par contre, les ouvriers hommes cherchant du travail, ont apprécié bien davantage l'utilité de notre Office. — Ceci apparaît moins par l'examen des chiffres ci-dessus que par la connaissance de la circonstance suivante : durant la période à laquelle se réfère notre Rapport, conformément à nos livres, on a constaté que plus de 6.000 ouvriers se sont désistés de leurs demandes après une inscription parce qu'on ne leur avait pas procuré tout de suite une situation satisfaisante. — En vue d'une enquête aussi exacte que possible sur la question du chômage, nous nous sommes décidés à prier par des affiches apposées dans nos locaux, tous ceux qui cherchent du travail, de se faire inscrire quand bien même il ne leur serait pas présenté de situation. — Il a été également remarqué que les ouvriers qui cherchent du travail évitent l'Office, ou l'utilisent moins, lorsqu'ils y ont souvent eu recours en vain. Ainsi, après l'adhésion de la corporation des hôteliers à notre Association, les garçons de café et de restaurants (Kellner) et analogues, espéraient jouir aussi, par l'intermédiaire de l'Office, d'un placement impartial et gratuit : ils s'empressèrent d'adresser une demande à l'Office, qui ne peut aboutir, parce que malgré tous nos efforts, les patrons ne se laissèrent pas persuader de prendre leur personnel masculin par l'entremise de l'Office.

Jusqu'ici, malheureusement, la grande industrie aussi ne s'est que peu servie de notre Office, à l'exception des fabriques d'en-

grais, de blanc de céruse et de celles où on travaille le plomb. — En tout cas, les offres de ces industries ne sont pas acceptées dans la proportion désirable, car dans de telles fabriques les emplois des ouvriers sont nuisibles à la santé, et ce genre de travail n'est généralement adopté que lorsqu'on ne trouve rien d'autre à faire.

En ce qui concerne les autres gros établissements de Cologne et des environs, il est certain (cela nous semble prouvé), que souvent des préventions sont intervenues d'une manière déterminante pour les inscrits à ne recourir que peu à nous.

Déjà en septembre 1898, la *Gazette de Cologne* rendit compte d'une conférence patronale tenue à Leipzig, organisée par les soins de l'Union patronale de Hambourg-Altoria, où on émit nettement l'opinion que les bureaux de renseignements relatifs au travail ne doivent relever que des entrepreneurs seuls, dont c'est naturellement l'affaire, et qu'ils ne devaient se laisser enlever cette attribution des mains, ni par les organisations ouvrières, ni par les institutions du parti social et démocrate, ni par les Offices d'intérêt général (offices mixtes); — que ce placement est un droit naturel des patrons qui donnent le travail, et que la participation des ouvriers ne peut, dans l'hypothèse la plus favorable, causer que des difficultés inexprimables.

Que les Unions patronales combattent les bureaux de renseignements relatifs au travail (bureau de placement) du parti social-démocrate et ceux des organisations ouvrières, cela peut s'expliquer; par contre, la prévention est inexplicable contre les Offices d'intérêt général. Il y a encore quelques années, ces Offices demeuraient rares et isolés; aujourd'hui, au contraire, on en trouve dans toutes les grandes et moyennes villes d'Allemagne, et ils ont lieu de se réjouir de la confiance toujours plus étendue que leur témoignent aussi bien les patrons — surtout dans la petite industrie — que les ouvriers — quelles que soient leurs opinions politiques. Les résultats sont aussi presque partout tels que les espérances les plus hardies sont bien dépassées. Ceci montre que c'est un malheur de mêler les intérêts politiques divergents à la question du placement, mais que, par contre, de telles institutions fonctionnent de manière très prospère par la collaboration égale des patrons et des ouvriers et que, par suite, elles sont appelées à atténuer les rivalités et les luttes existant dans le domaine social.

Qu'il soit rappelé ici que la collaboration des ouvrières est légalement établie dans les caisses de secours contre la maladie, dans les tribunaux professionnels, dans la juridiction d'arbitrage pour les gens de même métier et dans les syndicats professionnels.

Le Conseil directeur de l'Office de renseignements relatifs au travail, de Cologne, composé de 11 patrons et 11 ouvriers, a eu jusqu'ici à constater une coopération de bonne volonté très profitable à la cause. La crainte que la collaboration des travailleurs ne soit une source de « difficultés inexprimables » ne se réalise pas ici. Au contraire, leur collaboration est très estimée et appréciée par les patrons.

Il y a lieu de noter, de plus, qu'à la suite des expériences déjà faites, le Conseil d'État intervient énergiquement pour la création d'Offices de renseignements impartiaux composés de patrons et d'ouvriers. Les Offices servent incontestablement la cause de la paix sociale et le bien général, puisqu'ils ne peuvent être des bureaux purement patronaux.

Tout dernièrement, dans les *Hamburger Blattern*, il a été publié une lettre ouverte de la « Fédération de l'Industrie du fer à Hambourg » adressée par elle à la « Commission des salaires » (Lohnkommission) de l'Union des forgerons en cuivre. Dans cette lettre était émise cette affirmation :

« Les Offices mixtes de placement procurent le travail dans l'ordre des inscriptions. L'ouvrier qui a le premier numéro le garde et sera présenté d'abord pour chaque place vacante, alors même qu'il s'agit d'un ouvrier absolument inapte à remplir cette place. Il arrive fatalement ensuite qu'un autre tout aussi inutilisable l'occupe définitivement (nº 2) et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les ouvriers incapables aient occupé la première place et aient ainsi paralysé le fonctionnement du placement. »

Une telle assertion se trouve exposée dans un rapport de la Commission industrielle de la Chambre de Commerce de Hambourg sur les Offices mixtes de renseignements relatifs au travail, et a été de même publiée dans les journaux de Hambourg.

Si une semblable idée pouvait naître dans les Offices mixtes, elle serait pratiquement irréalisable et ne pourrait être appliquée nulle part, car un Office qui voudrait recourir à de telles pratiques ne serait pas viable. Il est indispensable de faire un choix entre les candidats, car nous prenons principalement en consi-

dération les instructions et les désirs que nous font connaître les patrons. Or, ceux-ci ne s'attachent pas uniquement à l'habileté des ouvriers, mais aussi à d'autres considérations de personne, telles que l'âge, l'intelligence, le physique, la famille, la résidence, la religion, etc. L'ordre d'inscription ne peut intervenir qu'ensuite, s'il se trouve plusieurs candidats équivalents répondant aux mêmes conditions.

Un Office de renseignements relatifs au travail ne répond pas à sa mission s'il n'est pas utilisé d'une manière générale à la fois par les patrons et par les ouvriers : or, les patrons s'en serviront d'autant moins qu'à leurs offres précédentes on aura fourni des personnes ne répondant pas aux conditions voulues. Par suite, un fonctionnement purement mécanique suivant l'ordre d'inscription est impossible pour un Office de renseignements relatifs au travail soucieux de son succès.

Il faut espérer que cette courte réfutation contribuera à amener les grandes entreprises à utiliser toujours davantage notre Office, ce qui non seulement rendrait plus difficiles les recherches faites sans méthode relativement au travail, mais encore rendrait possible un jugement plus sérieux sur le chômage.

La croissance facilement visible du chômage qui sévit tout particulièrement sur l'industrie des provinces rhénanes et de la Westphalie, fait que l'on ne voit pas sans appréhension l'approche des mois d'hiver. Nous avons, vers le 20 juin année courante, adressé une requête au premier bourgmestre pour le prier de faire prendre autant que possible les mesures nécessaires à cet effet.

Le très grand chômage produira aussi cette conséquence que beaucoup de gens cherchant du travail ou un emploi prêteront plus d'attention aux fallacieuses annonces des placeurs de profession. Allant plus loin, cela nous autorisait à insister vis-à-vis du premier bourgmestre pour que les autorités compétentes accentuent la surveillance des bureaux de placement de profession plus que jusqu'à présent et usent à cet égard de tous les moyens légaux.

A l'occasion de la deuxième conférence de « l'Union des Offices allemands de renseignements relatifs au travail » qui s'est tenue ici en septembre 1900 dans les locaux de la Gurzenichs et où se sont rencontrés 120 membres de toutes les régions

de l'Allemagne, des plaintes se sont élevées de toutes parts relativement au développement des bureaux de placement de profession. Il y a donc lieu de beaucoup se réjouir de ce que le royaume de Bavière, quittant les chemins battus, a poursuivi la suppression de ces inconvénients par des règlements courts et nets. Il faut espérer que cet exemple trouvera des imitateurs bientôt auprès des autorités compétentes.

La Chambre d'économie rurale des provinces de la Prusse Orientale ainsi que « le Placement rural de la Société patriotique de Hambourg » ont été, ces temps derniers, très occupés par des familles de travailleurs et par des travailleurs isolés qui, partis pour l'Ouest et n'ayant pas pu réussir dans l'industrie de ces régions, manifestent le désir de revenir de nouveau dans leur pays et à qui ces institutions cherchent autant que possible à faciliter le retour et à procurer gratuitement du travail. Par nos formulaires d'annonces nous avons attiré l'attention sur elles, mais nous n'avons pas eu jusqu'ici à enregistrer un succès digne de ce nom.

Il nous est parvenu beaucoup de plaintes au sujet de l'entreprise des nouveaux tramways de la ville de Cologne, de la part des corps ouvriers, qui allèguent que les entrepreneurs ont préféré des ouvriers étrangers, notamment Italiens, à ceux d'ici.

Nous sommes entrés à ce propos, en rapport avec les autorités municipales et nous en avons reçu la réponse suivante :

CABINET
DU
Premier Bourgmestre
N° 201

Cologne, 13 Mai 1901.

« En réponse à votre honorée du 10 courant, concernant l'emploi des ouvriers de la ville pour la construction des tramways, je m'empresse de vous faire savoir, après un récent décompte, qu'il a été employé pour ces travaux :

« 825 personnes dont 382 originaires de Cologne, 276 autres Allemands, 116 Italiens, 43 Polonais et 5 Belges ;

« Qui se détaillent comme suit :

« A) *Terrassement :* 231 personnes dont 44 de Cologne, 86 autres Allemands, 87 Italiens, 14 Polonais ;

« B) *Construction de la voie :* 437 personnes dont 262 de

Cologne, 121 autres Allemands, 28 Italiens, 18 Polonais et 8 Belges.

« Les 157 personnes restantes, savoir : 76 de Cologne, 69 autres Allemands, 1 Italien, 11 Polonais, se répartissent entre divers travaux. — Les susdits étrangers, à l'exception de 4 Italiens, ont été employés par les entrepreneurs chargés des travaux. En ce qui concerne les travaux exécutés en régie, la Direction des travaux a eu sans cesse recours à l'Office municipal de renseignements relatifs au travail, lorsqu'il lui fallait des ouvriers. — Le personnel qu'elle s'est procuré ainsi, n'a souvent pas répondu aux conditions d'aptitude corporelle nécessaires pour l'exécution des durs travaux de terrassement. — Après examen du médecin de la Caisse d'assurances contre la maladie, il a fallu renvoyer un grand nombre d'individus, comme impropres à ce travail corporel ; certains autres ne se sont même pas présentés à la visite médicale. Quant aux ouvriers malingres ils ont été renvoyés sans examen médical.

« Parmi les ouvriers de la ville qui ont été embauchés, beaucoup ont abandonné le travail après quelques jours, parce que, disaient-ils, ils le trouvaient trop rude, et le salaire trop faible. Ainsi dans un des chantiers, 44 hommes sont partis dans l'intervalle de deux payes, après n'avoir travaillé que quatre ou cinq jours, ce qui a nui aux progrès du travail.

« Dans un Mémoire qu'a fait paraître ici la Société de protection des Travailleurs, il a été allégué que pour pouvoir travailler aux travaux, il faut que les ouvriers produisent un certificat de bonne conduite de la police ; et que, d'autre part, on ne les prend qu'entre 18 et 35 ans. Ces exigences ne se sont pas manifestées pour les travailleurs employés à la construction du tramway. Ce n'est que dans le service de l'exploitation pour les employés titulaires, tels que receveurs, cochers, palefreniers, laveurs de voitures, etc., que l'on exige un âge maximum de 35 ans, parce qu'on les embauche d'une manière durable et que, par la suite, ils reçoivent une pension d'invalidité. Pour ces gens, on demande souvent une attestation de la police — les receveurs et les cochers ne sont admis que munis d'un certificat de la police. — Dorénavant, cette pièce ne sera plus demandée aux palefreniers, laveurs de voiture, etc., s'ils produisent un certificat émanant de leur dernier employeur.

« J'ai recommandé de nouveau à la Direction des Tramways

de s'adresser d'abord à l'Office lorsqu'il lui faut des ouvriers, et dans ses exigences, de ne pas sortir des conditions mentionnées.

« Maintenant, en ce qui touche l'emploi des ouvriers étrangers, j'ai déjà fait remarquer que, à l'exception de 4 Italiens, il n'y en a eu d'employés que par les entrepreneurs — et ceux-ci ont eu lieu de se plaindre aussi de l'expérience qu'ils ont faite des ouvriers d'ici. — D'après les cahiers de charges, les entrepreneurs doivent, lorsqu'il leur faut des ouvriers, les prendre autant que possible par l'entremise du Placement municipal (Office municipal de renseignements relatifs au Travail) et, le plus qu'ils pourront, ils doivent engager les ouvriers de la ville, autant que cela ne lèse pas directement leurs intérêts.

« Il va être de nouveau vérifié que ces instructions sont observées. D'autre part, l'exclusion systématique de tous les étrangers me paraît dangereuse, car il faudrait s'attendre à ce que à l'étranger semblable mesure fût prise à l'égard des Allemands.

« Votre dévoué,

« SCHEIDTWEILER. »

Nous avons lu cette lettre avec grand plaisir et nous voudrions ici demander à tous les patrons de Cologne de bien vouloir recourir toujours davantage à l'entremise de l'Office lorsqu'il leur faut des ouvriers. Plus on l'utilisera d'une manière générale et plus l'Office sera en mesure de donner satisfaction aux vœux de tous.

La

Section Féminine

a montré, durant l'année écoulée, une activité croissante ; mais cette fois encore, les offres patronales l'emportent de beaucoup sur les demandes de place des ouvrières. La cause de ce fait doit être d'abord cherchée encore dans la grande pénurie du personnel féminin pour le service de maison ; mais elle se trouve aussi en partie dans la situation de nos locaux.

Toutes les femmes qui cherchent du travail : les journalières, les travailleuses de fabrique, les blanchisseuses, les nettoyeuses, les bonnes servantes et les médiocres, les bonnes d'enfant, les employées, etc., sont parquées dans une chambre qui mesure approximativement 3 mètres sur 5 mètres. Les bureaux de placement de profession, offrent au contraire aux travailleuses des salles d'attente agréablement aménagées. De plus, en ce

qui touche le personnel de service féminin, elles opèrent un placement gratuit, les droits n'étant payés en ce cas que par les patrons.

Nous sommes persuadés que des locaux assez vastes et appropriés augmenteraient réellement notre activité — aussi bien dans la section des femmes que dans celle des hommes — et nous espérons, par suite de l'agrandissement des locaux actuels arriver à la situation qui nous appartient.

Tableau récapitulatif.

EXERCICES	PLACES OFFERTES PAR LES PATRONS			PLACES DEMANDÉES PAR LES OUVRIERS			PLACÉS PAR NOTRE ENTREMISE		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1894-1895 .	3.663	1.790	5.453	6.509	1.541	8.050	3.477	880	4.357
1895-1896 .	7.022	5.490	11.512	9.729	3.879	13.608	6.856	3.199	10.055
1896-1897 .	8.115	7.445	15.556	11.118	4.625	15.743	7.823	4.301	12.124
1897-1898 .	11.038	9.394	20.432	14.423	5.241	19.664	10.026	5.070	15.096
1898-1899 .	13.019	10.812	23.831	17.821	6.065	23.886	12.156	5.944	18.100

RAPPORT

SUR

L'activité de l'Office pendant l'année du 1er Juillet 1901-30 Juin 1902.

8e ANNÉE

Durant l'année qui vient de s'écouler, 1er juillet 1901-30 juin 1902, nous avons reçu 63.962 inscriptions (contre 59.495 l'année dernière).

Dans la

Section des Hommes

il y a eu là-dessus 45.266 inscriptions, dont 12.835 offres patronales et 32.431 demandes ouvrières (contre 15.146 et 25.633 l'année dernière).

Par notre entremise 12.480 personnes ont obtenu du travail, d'une façon durable pour la plupart (contre 14.693 l'année dernière) Il ressort donc que 97,23 0/0 des offres patronales et

38,48 0/0 demandes ouvrières ont reçu satisfaction (contre 97,01 et 57,32 0/0 l'année dernière).

Dans la

Section Féminine

il y a eu 18.596 inscriptions dont 10.691 offres patronales et 8.005 demandes ouvrières (contre 11.345 et 7.371 l'année dernière).

Par notre entremise 7.784 femmes ont trouvé du travail ou une position (contre 7.030). — Il en résulte donc que 72,70 0/0 des offres patronales et 96,75 0/0 des demandes ouvrières ont reçu satisfaction (contre 61,96 0/0 et 95,38 0/0 l'année dernière).

Le nombre des inscriptions que nous avons pu faire aboutir s'élève donc pour l'ensemble des deux sections à 40.528 (contre 43.446).

Ci-dessous :

TABLEAU PAR PROFESSIONS

Section des Hommes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par notre entremise
A) *Travailleurs sans métier.*	—	—	—
Journaliers de moins de 16 ans	891	1.732	867
Journaliers de plus de 16 ans.	4.530	8.235	4.509
Travailleurs de fabrique.	591	1.215	587
Travailleurs du sol et des jardins . . .	370	471	352
Charretiers, cochers, palefreniers . . .	391	1.650	379
Garçons de magasin, emballeurs, etc. .	571	2.746	546
Personnel pour restaurants	393	665	375
	7.737	16.714	7.615
B) *Travailleurs de métiers.*			
Jardiniers, fleuristes.	85	252	85
Maçons, épandeurs, tailleurs de pierre .	405	1.633	400
Menuisiers, constructeurs d'escalier . .	1.097	2.535	1.081
Charpentiers, charrons, tourneurs et sculpteurs sur bois	122	524	114
Serruriers, mécaniciens	543	2.604	535
Forgerons, tourneurs, mouleurs. . . .	220	919	215
Ferblantiers.	261	955	254
Couvreurs, asphaltiers.	85	192	78
Peintres, doreurs, etc.	983	2.168	957
Tapissiers, matelassiers, selliers. . . .	416	854	386
Barbiers et coiffeurs.	21	10	7
Cordonniers, tailleurs, etc.	467	1.112	414
Boulangers, bouchers, brasseurs. . . .	47	499	45
Garçons de café (Kellner)	37	162	35
Imprimeurs, relieurs, etc.	103	422	92
	4.987	15.371	4.789

Section des Hommes *(Suite.)*	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placés par nous
c) *Professions diverses.*			
Vendeurs, scribes, etc.	83	317	71
d) *Apprentis pour métiers divers.*			
Apprentis pour métiers divers	28	29	5
Soit en tout pour la section des hommes.	12.835	32.431	12.480

Section des Femmes	Places offertes par les Patrons	Places demandées par les Ouvriers	Placées par nous
A) *Personnel de maison :*			
Bonnes à tout faire	5.152	2.853	2.836
2es et 3es filles de service	278	160	149
Cuisinières et filles de cuisine	560	381	365
Bonnes d'enfants	207	192	168
Femmes de charge	89	169	89
	6.286	3.755	3.607
B) *Personnel auxiliaire.*			
Blanchisseuses et nettoyeuses	3.211	3.166	3.145
Femmes de ménage	622	585	549
C) *Journalières :*			
Pour industries et fabriques	425	379	369
D) *Professions diverses :*			
Lingères, repasseuses, etc.	147	120	114
Soit en tout pour la section des femmes.	10.691	8.005	7.784
Ensemble :			
Section des hommes	12.835	32.431	12.480
Section des femmes	10.691	8.005	7.784
En tout	23.526	40.436	20.264

A la fin de l'année il restait 1.106 inscriptions dont 120 offres patronales concernant toutes des places pour personnel féminin et 986 demandes ouvrières émanant de la section des hommes, savoir : 50 journaliers de moins de 16 ans ; 114 domestiques ; 14 maçons ; 90 peintres ; 91 travailleurs de métier du bois ; 22[illegible] travailleurs de métier des métaux ; 88 métiers divers ; 12 scribes, vendeurs et analogues.

Dans la

Section des Hommes

il s'est manifesté cette année un nouveau recul dans la situation économique. Ainsi que nous venons de l'établir il y a eu 12.835 places offertes contre 32.431 demandes, soit 252,7 candidats pour 100 places (contre 169,2 candidats pour 100 places en

1900-1901 et 144,6 pour 100 places en 1899-1900). On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif résumant les variations qu'a montrées le marché du travail depuis 1894 ; il fait voir que d'année en année depuis 1899-1900, le nombre des places offertes est en diminution, tandis que le nombre des demandes s'accroît.

L'été dernier déjà nous avons eu à constater pour l'année que nous venions de clore, une affluence inusitée de travailleurs. Nous avons communiqué en son temps cette observation à l'administration municipale ainsi que notre crainte de voir l'hiver amener une recrudescence du chômage. Nous avons demandé que fussent retardés jusqu'à l'hiver, les travaux prévus par la municipalité et qui peuvent s'exécuter en cette saison.

L'assemblée municipale s'est occupée de la question dans sa séance du 28 novembre 1901 et a dressé à ce sujet le questionnaire suivant :

« L'administration municipale a-t-elle procédé à des enquêtes sur le point de savoir si dans l'étendue de la ville de Cologne le chômage s'est déjà fait sentir ou menace de se faire sentir ? — Eventuellement quel résultat ont donné ces enquêtes ? — Quels remèdes l'administration municipale pense-t-elle employer pour atténuer en ce qui la concerne les misères qu'entraîne le chômage ? »

Le *Bulletin Municipal* rapporte en ces termes la réponse que l'Administration municipale fit à ce questionnaire par l'organe de M. l'adjoint Laué :

« La demande de l'Assemblée donne à l'Administration l'occasion de s'expliquer sur cette question du chômage qui est de la plus haute importance ; toutes les Administrations et toutes les Assemblées municipales sont unanimes sur ce point. — La question de chômage préoccupe depuis longtemps déjà l'Administration. Il est incontestable que, en comparaison de l'année dernière, le monde des affaires souffre d'une crise générale et que le chômage a augmenté. Toutefois, ce n'est pas actuellement en hiver que le manque de travail s'est manifesté d'abord ; il s'est fait sentir bien plus tôt, en été déjà.

« Eu égard aux autres villes, Cologne se trouve dans une situation favorable, parce que la répartition de ses industries entre les différentes branches a empêché le chômage de grandir

et de se généraliser, tandis qu'ailleurs, là où dominent les entreprises isolées, et particulièrement celles qui traversent une crise, il a été ressenti davantage.

« On comprend de soi-même que le chômage sévisse en hiver lorsque par des gelées continues les ouvriers du bâtiment ne peuvent pas travailler. — En vue de constater jusqu'à quel point le chômage apparaît actuellement, j'ai parcouru plusieurs voies et j'ai interrogé plusieurs personnes de la ville qui sont bien familiarisées avec toutes les circonstances qui décèlent le chômage. — Des renseignements que j'ai recueillis, il résulte d'une manière générale que, sans doute, de même que l'an dernier, une grande quantité de travailleurs sont actuellement en état de chômage, mais que toutefois grâce à la variété favorable de nos industries, il n'y a pas lieu de prévoir un chômage très considérable ou effrayant ; rien en tout cas ne l'indique.

« On a fait cette remarque intéressante que pour lutter contre le chômage, il convient de marcher la main dans la main avec l'Office municipal de renseignements relatifs au travail, et qu'il y a lieu de prendre en considération le nombre des travailleurs qui sont assurés à la Caisse d'assurances contre le chômage hivernal. — Ce système paraît encore intéressant en ce qu'il permet de distinguer les paresseux de ceux qui sont réellement atteints par le chômage.

« J'ai ensuite prié l'Office municipal de renseignements relatifs au travail de me faire connaître comment se dessinait le mouvement de chômage d'après ses renseignements car si, à vrai dire, ses chiffres ne correspondent pas à la totalité du nombre de ceux qui chôment, ils permettent néanmoins de voir s'il y a passagèrement ou d'une manière durable, un grand nombre d'ouvriers sans travail. — En novembre, il y a eu 855 personnes immatriculées qui n'ont pas pu obtenir de place ni de travail. En juin, il y en avait eu 825 : il ne s'est donc pas produit un grand accroissement du nombre des sans-travail. — Les années précédentes, le nombre des sans-travail était de 564 en moyenne pour le mois de novembre. — Il s'ensuit que l'accroissement de chômage pour cette année est d'environ 300 personnes sans travail. Il ressort encore d'un exposé qui a été fait des mouvements des variations du nombre des membres des Caisses de secours contre la maladie (Caisse de la Ville, Caisse des Industries, Caisses des Corporations) que cette année il y a ensemble, dans ces différentes Caisses, 1.342 membres de moins que l'année précédente.

Le nombre total des adhérents de toutes ces caisses a été en moyenne de :

En 1898.	. .	73.000
1899.	. .	79.000
1900.	. .	87.000 environ.

Le maximum a été atteint en 1900 : cette année, la diminution est de 1.342 par rapport à ce maximum. — Ce n'est pas dans les derniers jours que cette diminution s'est manifestée, mais c'est au cours de l'été qu'elle s'est produite dans des entreprises et dans des fabriques particulières isolées. — De même, dans ces derniers temps, ce n'est que dans une très faible proportion qu'ont été effectués des retraits de petits dépôts à la Caisse d'épargne municipale. — D'autre part, si on jette un coup d'œil sur les engagements effectués à la Maison municipale de prêts sur gages, on trouve qu'ils sont certainement en augmentation sur ceux de l'an dernier. Le nombre s'en élève pour les vêtements, c'est-à-dire pour des objets de première nécessité, à 6.008 contre 4.755 l'an dernier. — D'une façon habituelle, d'ailleurs, la courbe des engagements est toujours telle que, au début de l'année, ils sont peu nombreux, augmentent au milieu et diminuent de nouveau à la fin. — L'an dernier, par exemple, pendant les mois d'avril et mai, il y a eu 5.000 engagements ; ce nombre monte à 6.000 environ en été et descend de nouveau en novembre. — Cette année, ces chiffres ont été respectivement de 7.000, 8.000 et 6.008. — Il résulte donc de ceci, qu'il ne semble pas qu'il y ait vers la fin de l'année une situation de misère plus grande qu'en été.

« Une enquête menée auprès de M. le Président de la Police sur le nombre des sans-abri a provoqué cette réponse que, sans doute, le nombre des sans-abri recueillis dans les asiles municipaux dépassait ces temps derniers de plus de cent le nombre correspondant pour l'an dernier. — Le fait est regrettable, mais si on tient compte que dans des petites villes voisines comme Bonn, par exemple, leur nombre est tombé de 15 à 10 ; il faut certainement attribuer le gros chiffre constaté à Cologne à ce que, fréquemment, la grande ville exerce une attirance surtout sur les sans-travail et les paresseux qui espèrent mieux réussir ici et pensent ne pas être si exposés à un contrôle compétent que dans les petites villes.

« Enfin, nous avons fait un résumé des travaux qui apparaissent comme utiles (urgents), et nous nous sommes également

mis en rapport avec l'administration des fortifications royales et celle des chemins de fer royaux pour éviter les rencontres éventuelles de travaux et pour nous donner la possibilité d'un échange réciproque d'ouvriers. — Parmi les travaux d'hiver, il y a, au cas où la nécessité l'exigerait : (Suit une énumération de travaux locaux qu'il est sans intérêt de reproduire).

« Après ce qui vient d'être exposé, il ne peut pas être question d'une situation grave, s'il se trouve seulement 800 ouvriers sans travail sur une population comme celle de Cologne. — Je crois que, avec les travaux en perspective, si une aggravation sérieuse ne se produit pas (ce que nous ne voulons pas envisager) le chômage pourra être efficacement combattu. »

Ces projets ont reçu l'approbation de l'Assemblée municipale. Il fut reconnu qu'il y avait bien un recul, mais que le chômage n'existait pas dans des proportions inusitées ou menaçantes.

Pour avoir encore une autre base d'appréciation tous les sans-travail ont été invités au commencement de décembre, par l'intermédiaire de la presse locale, à se faire inscrire à l'Office.

Ainsi que le montrent les tables dressées par mois il y a eu à ce moment un redressement considérable du nombre des demandes ouvrières. — Durant les mois de novembre, décembre, janvier, dans la section des hommes, les élévations journalières furent enregistrées de manière que chaque soir on put noter le nombre de ceux qui n'avaient pas été pourvus d'un travail convenable. Pendant la susdite époque ces chiffres journaliers oscillèrent entre 676 et 1678, la *moyenne journalière* a été en novembre 772, en décembre 1250, en janvier 1379. En février la situation devint meilleure avec la saison favorable ainsi qu'il ressort du tableau mensuel.

Si le chômage a été moins considérable à Cologne que dans d'autres villes, ce n'est pas pour une petite part qu'il faut l'attribuer à notre Office conjointement avec la Caisse d'assurance de la ville de Cologne contre le chômage d'hiver.

Durant l'hiver écoulé il y a eu 1205 hommes assurés contre le chômage ; sur ce nombre 1105 purent faire valoir leurs droits vis-à vis de la Caisse, tandis que les 100 autres furent déchus de leurs droits pour non exécution de leurs engagements.

Sur les 1105 assurés il y a eu aussi 842 sans-travail : ceux-ci avaient droit, aussi longtemps qu'ils ne pouvaient se procurer du travail, pendant la période comprise du 10 décembre au 10 mars inclusivement, de demander un salaire journalier à la

Caisse d'assurances. Les sommes ainsi payées en salaires s'élèvent à m. 30,046.

Pour le reste de ce qui touche à la Caisse d'assurances nous renvoyons au rapport qui a été fait à l'Assemblée générale du 22 juin de la Caisse d'épargne et nous nous permettons de l'exposer en cas que ce n'eût pas encore été fait.

La Chambre d'agriculture des provinces rhénanes a institué, au début de 1902 à Bonn un Office de renseignements relatifs au travail qui a pour but principal d'intervenir dans le domaine du travail agricole afin d'égaliser l'offre et la demande dans l'étendue des provinces rhénanes.

Cet Office s'est adressé à nous pour nous prier de lui transmettre les Travailleurs qui peuvent lui convenir. Il est à supposer que de nombreux ouvriers originaires de la campagne, employés jusqu'ici dans l'industrie auront le désir de retourner à la campagne.

Pour remplir notre rôle nous avons, en conséquence, fait imprimer ce qui suit sur le bulletin que ceux qui cherchent du travail doivent remplir.

Remarque. — Les personnes qui ont été précédemment employées en agriculture et qui désirent obtenir à nouveau ce genre de travail devront en aviser le fonctionnaire du guichet.

Toutefois, jusqu'ici, nous n'avons pas eu de résultat appréciable, et pour ceux des travailleurs du sol qui ont eu recours à nous, nous avons presque toujours eu des places offertes directement. Nous avons remarqué, d'autre part, que les ouvriers originaires de la campagne ont presque tous plus de goût à trouver à la ville des emplois de journaliers, charretiers, domestiques, ou même à entrer dans une fabrique.

Nous avons cependant constamment cherché à les replacer à la campagne et nous y avons réussi dans un certain nombre de cas.

Dans la

Section féminine

la crise industrielle a exercé son influence en ce sens que, par suite de la diminution du travail, les ouvrières qui ont jusqu'ici travaillé dans les fabriques, cherchent actuellement des places de service. Elles entrent rarement dans les maisons particulières et nos ménagères en ont peu engagé pour le travail de maison. Elles trouvent plutôt à se placer dans des magasins et surtout

dans les restaurants, comme laveuses de vaisselle ou nettoyeuses. C'est à ce fait, croyons-nous, qu'il faut attribuer la diminution des offres patronales de places pour personnel féminin dans les restaurants.

Pour le surplus il nous faut constater qu'actuellement comme autrefois il y a disette de personnel de maison capable et utilisable. Dans l'année qui vient de s'écouler, il s'est présenté 75,9 candidates pour 100 places offertes dans la section féminine ; en ce qui touche le personnel de service pour les maisons particulières, il ne s'en est présenté que 57,4 pour 100 places offertes.

Nous n'avons pas été, par suite, en mesure de satisfaire toutes les demandes de personnel de maisons que nous avons reçu. Nous avons lieu, néanmoins, d'être satisfaits des résultats obtenus et nous vous promettons un succès complet lorsque nous aurons à notre disposition les locaux que nous projetons et qui nous permettront de séparer les différentes catégories, ainsi que les salles d'attente appropriées qui rendront possible les accords immédiats.

Tableau récapitulatif.

EXERCICES	PLACES OFFERTES PAR LES PATRONS			PLACES DEMANDÉES PAR LES OUVRIERS			PLACÉS PAR NOTRE ENTREMISE		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1894-1895 .	3.663	1.790	5.453	6.509	1.541	8.050	3.477	880	4.357
1895-1896 .	7.022	4.490	11.512	9.729	3.879	13.608	6.856	3.199	10.055
1896-1897 .	8.115	7.443	15.556	11.118	4.625	15.743	7.823	4.301	12.124
1897-1898 .	11.038	9.394	20.432	14.423	5.241	19.664	10.026	5.070	15.096
1898-1899 .	13.019	10.812	23.831	17.821	6.065	23.886	12.156	5.944	18.100
1899-1900 .	16.499	11.200	27.699	23.856	6.638	30.494	15.536	6.405	21.941
1900-1901 .	15.146	11.345	26.491	25.633	7.371	33.004	14.693	7.030	21.728
1901-1902 .	12.835	10.691	23.526	32.431	8.005	40.436	12.480	7.784	20.264
TOTAL. .	87.337	67.167	154.504	141.520	43.365	184.885	83.047	40.613	123.665

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste), 3, rue de Pondichéry. — 4625-8-03.


L'ÉMANCIPATRICE
IMPRIMERIE COMMUNISTE
3
RUE DE
PONDICHÉRY
PARIS
XV'

END OF
TITLE